

Budget primitif 2022

Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs les élus,

Mesdames, Messieurs,

Le premier mars dernier, nous avons échangé et débattu lors du débat d'orientation budgétaire, sur le devenir de notre commune. Aujourd'hui, j'ai le plaisir de vous soumettre au vote le budget primitif 2022.

Avant de commencer les échanges, je souhaite remercier l'ensemble des services de la collectivité par l'intermédiaire de Monsieur LIMOUSIN, directeur général, ainsi que Madame FOURNIER et son équipe mobilisée au quotidien, au service finance. Ces agents de la fonction publique de l'ombre, cheville ouvrière de la présentation du budget primitif de ce soir sont Luc, Sabine, Nelly, Maita, Floriane, Sandrine, Eirik et Johnny et je tiens particulièrement à les remercier également.

J'essayerai ce soir, comme à mon habitude, d'être le plus pédagogique possible en argumentant pragmatiquement les chiffres, par les réponses concrètes que la majorité municipale vous propose à travers ce budget primitif.

Le budget primitif de la ville se compose du budget principal et du budget annexe. Il va retracer l'ensemble des dépenses et des recettes prévues pour cette année 2022, en respectant les principes budgétaires de base que sont l'équilibre budgétaire, la sincérité, l'unicité ainsi que l'annualité.

Il est aussi un moment important pour le devenir de notre collectivité, fait de choix politique fort et ambitieux, fait de projets structurants à destination de notre population, fait de justice sociale et de redistribution.

Bien évidemment, ce budget primitif se situe dans contexte économique mondiale et national très particulier cette année. Les incertitudes sont nombreuses... La guerre en Ukraine, la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid19, l'augmentation significative de nombreuses matières premières et de l'énergie et le regard de l'Etat sur les finances des collectivités pour rembourser le quoi qu'il en coute, sont autant de réalités que nous avons prises en compte dans l'élaboration de celui-ci.

Cette vigilance, associée au devoir de sincérité, dans la gestion des deniers publics ne nous empêchera pas de préparer l'avenir de nos concitoyens.

Entrons dans le vif du sujet :

Je commencerai par une évidence mais qui mérite d'être rappelé. Le budget primitif est bien évidemment équilibré en recettes et dépenses. Le montant global de celui-ci s'élève à 89 723 350€. Il se répartit en section de fonctionnement à hauteur de 67 723 350€ et en investissement pour un montant de 22 millions d'euros.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement évaluées à 65 068 408€, elle se subdivise de la manière suivante :

Au niveau des charges à caractère générales pour un montant total de 13,3 millions nous retrouvons nos dépenses énergétiques que nous avons renforcé à hauteur 630 000€ cette année. Ce poste de dépense liée à la conjoncture actuelle est évalué à 2,79 millions.

Le chapitre 011 est aussi celui des festivités locales, du Noël Synthillant, des estivales, et des nombreuses actions à destination des habitants, avec une volonté forte de l'équipe majoritaire d'animer la ville. Ainsi le budget des festivités locales bénéficiera d'une augmentation de 89 000€ cette année.

Le chapitre 011 est aussi celui de la jeunesse avec de nombreuses actions menées par le Campus de la Réussite. Toujours en lien avec d'autres sources de financement tel que le dispositif de la Cité Educative, nous avons fait le choix d'apporter 37 000€ au bon fonctionnement de celui. Ainsi l'accompagnement au grand oral du bac ou la campus academy sont des exemples parmi d'autres de promouvoir l'excellence et l'égalité des chances.

Le chapitre 011 est aussi celui des séniors ou nous retrouvons le traditionnel repas. La crise sanitaire nous a contraints à reporter le repas de fin d'année 2021. Afin de ne pénaliser personne, nous avons pris la responsabilité de reporter ce repas en mai 2022. Ce repas ne viendra bien évidemment pas, se substituer à celui prévu en fin d'année.

Ces choix n'impacteront en rien notre volonté de proposer et de maintenir un service de qualité à destination de nos habitants par l'intermédiaire de la culture, la restauration scolaire, le périscolaire et de nombreuses actions portées par les différents services de la collectivité.

Concernant les charges de personnel, nous retrouvons un montant total de 39,8 millions d'euros. Le chapitre 012 représente 62% de nos dépenses de fonctionnement. Comparativement au BP précédent, il augmente de 2%.

Ces 2% d'augmentation sont liées à des choix assumés : avec pour exemples le maintien de l'ensemble de nos services et donc aucun transfert de compétence à la Communauté Urbaine de Dunkerque, comme la reprise en régie de nombreux travaux, ou la volonté d'accueillir une vingtaine d'apprentis dans nos services.

L'augmentation est aussi liée à la mise en place du RIFSEEP, ou encore la revalorisation des plus bas salaires en réponse à l'augmentation du SMIC, ce qui profitera à nos agents.

Au chapitre 014 nous retrouvons notre part de solidarité envers l'Etat dans le cadre de la contribution au redressement des finances publiques pour un montant identique à 2021 soit 1 020 000€. Depuis 2016 nous avons contribué à hauteur de 6,7 millions.

Le chapitre 65 intitulé autres charges de gestions courante pour un montant global de 8 445 215€ est le chapitre de la solidarité et du monde associatif. Ce n'est pas loin de 7,5 millions d'euros qui sont redistribués aux associations soit 12% de nos dépenses de fonctionnement. C'est aussi à travers ce chapitre que nous retrouvons la solidarité communale pour accompagner les habitants les plus fragiles avec l'attribution d'une subvention globale au CCAS de 2,97 millions. Vous l'avez compris, voter ce budget primitif c'est voté en faveur du Minimum Social Garanti.

Ce chapitre sera aussi celui des travaux prévus au Varlin avec de nouveaux sièges et un nouveau projecteur.

C'est aussi à travers du chapitre 65 que nous retrouvons le versement de la subvention d'équilibre du budget annexe.

Le chapitre 66 est consacré au remboursement des intérêts de la dette. N'ayant pas contracté d'emprunts depuis 2017 ce poste de dépense est en baisse de 11,8%.

Au chapitre 67, nous retrouvons les dispositifs tels que le Pass Sport, le Pass Culture et la nouveauté de l'année 2022 le Pass Séniors.

Nous retrouvons également les bourses destinées aux collégiens, aux lycéens et étudiants. Pour rappel, sans conditions de ressources, ce sont 46€ par collégiens et de 92€ pour les lycéens et étudiants. L'enveloppe globale de ce dispositif est de 200 000€.

Toujours au chapitre 67 c'est aussi la compensation tarifaire du Varlin qui sera votée ce soir au sein de notre conseil.

Au chapitre 68, il s'agit du montant prévu pour la provision constituée pour les admissions en non-valeur, qui fait l'objet d'une délibération présentée ce jour.

Concernant les opérations d'ordre au chapitre 042 il s'agit des amortissements, montant qu'on retrouve à l'identique en recette d'investissement au chapitre 040 L'amortissement est calculé pour chaque catégorie d'immobilisations, au prorata du temps prévisible d'utilisation, au BP on prévoit un montant d'amortissement de 1 500 000€.

Concernant les dépenses d'investissement, elles sont évaluées 19 547 972,95€ de dépenses nouvelles avec un reste à réaliser d'2 452 027,05€.

A travers les documents transmis pour la préparation du conseil municipal de ce soir, vous trouverez d'ailleurs des tableaux très éloquentes sur la répartition des dépenses d'investissements.

Mais force est de constater notre politique volontariste en termes d'investissements. Les 16,7 millions d'euros annoncés dans les chapitres 20 21 et 23 en sont la démonstration. Ils seront l'occasion d'offrir à notre population des équipements de qualité de rénover notre patrimoine et de participer très activement à la relance de l'économie durement touchée depuis 2 ans.

Premier acte de notre plan école avec un engagement de 10 millions sur le mandat, nous commencerons les travaux de l'école Buffon. D'autres grands projets seront portés sur cette année 2022 tels que les travaux pour le Campus de la Réussite, les travaux sur la piscine, ou la cantine scolaire de l'Atrium.

Au niveau des subventions d'équipement, Une subvention dans le cadre du NPRU sera attribuée à Partenord à hauteur de 650 000€ pour réaliser la démolition des tours. Nous retrouverons également la prime Vélo pour un montant de 50 000€. Depuis 2017 ce sont plus de 3000 aides qui ont été distribuées. Encore un bel exemple de redistribution à nos concitoyens.

Pour reprendre la subdivision par chapitre nous retrouvons un montant de 575 500€ au chapitre 20 notamment pour l'acquisition de licences informatiques et de logiciel.

Au chapitre 21, nous retrouvons les acquisitions mobilières telles que celle du Campus de la réussite, ou le matériel à destination des écoles. Toujours au chapitre 21, nous avons budgétisé un montant de 2,6M pour le rachat de véhicules et d'engins pour le service technique suite à l'incendie que nous avons subi l'année dernière.

Au chapitre 23, qui concerne les travaux récurrents nécessaires à l'entretien de notre patrimoine. L'ambition de l'équipe municipale est de travailler sur la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement. Ce plan permettra de répondre à nos prérogatives en termes d'entretien du patrimoine. C'est à ce chapitre que vous retrouverez au cours du mandat le Plan école annoncée en début d'année. La piscine fera également l'objet d'une attention particulière afin de pouvoir retrouver pleinement ses conditions optimales d'utilisation. Un montant d'1,7 millions est budgétiser mais les diverses demande de subventions avec notamment le plan piscine de la CUD ainsi que les indemnisations des assurances suite à la procédure en route permettront de réduire la prise en charge de la collectivité.

Au chapitre 16 nous évoquerons le montant de 2 millions d'euros qui concerne le remboursement de la dette. Pour information, la ville n'a aucun emprunt dit toxique et l'annuité de la dette est de 1,9 années.

Après avoir évoqué les dépenses de fonctionnement et d'investissement, l'heure est venue d'aborder les recettes de fonctionnements et d'investissement. Encore une fois, je souhaite saluer le travail de l'ensemble des services de la collectivité, qui sont en perpétuels recherche de financement pour venir gonfler nos recettes.

Le montant global des recettes de fonctionnement est de 67 696 200€. Ces recettes sont en augmentation d'1,45% comparativement à 2021. La répartition par chapitre est la suivante :

Au chapitre 70 pour un montant de 4 276 000 € sont inscrits les remboursements des mises à disposition du personnel au CCAS et à l'EHPAD notamment, soit respectivement 970 000€ et 1 980 000€, on y retrouve également le remboursement par le budget annexe, ainsi que le paiement des services publics, par exemple les encaissements du guichet unique estimés pour 2022 à 450 000€.

Le chapitre 013 concerne notamment le remboursement de l'assurance et les remboursements de la CPAM, le montant attendu à ce chapitre est de 330 000€.

Au niveau du chapitre 73 correspondant aux Impôts et Taxes, nous retrouvons le montant des impôts directs. Il est important de préciser que la part communale n'a pas augmenté depuis 2001. Le groupe majoritaire s'est engagé à ne pas

augmenter les taux d'impositions durant le mandat. Encore une manière de ne pas impacter le pouvoir d'achat de nos concitoyens.

En revanche, l'Etat, par l'intermédiaire de la loi de finance 2022, a décidé une augmentation des bases de 3,4%. Cette hausse permettra à la ville une dynamique de recette de 300 000€.

Divers taxes indirects concerne le chapitre 73 tels que la taxe sur les pylones, les droits de mutations, les taxes sur la consommation finale d'électricité, la taxe sur la publicité extérieur et la taxe séjour représente un montant de 850 000€.

Enfin, toujours au chapitre 73 nous retrouvons les diverses dotations, recettes primordiales pour notre collectivités car elles représentent à elles seules 61,5% de nos recettes. Ainsi l'Attribution de compensation pour un montant de 33,5 millions, la Dotation de Solidarité Communautaire pour un montant de 7,27 millions sont inscrites sur ce chapitre.

Au chapitre 74 qui concerne les dotations, subventions et participation, une augmentation de 11% est à noter. Le montant global de ce chapitre étant de 13 626 978€. Nous y retrouvons diverses allocations compensatrices de l'Etat, la Dotation de Solidarité Urbaine dont le montant n'est pas encore notifié mais que nous estimons à 6,2 millions.

Au chapitre 74, on retrouve également les recettes liées à la Dotation de la Politique de la Ville avec un montant inscrit de 991 600€. En 2022, deux dossiers seront déposés au titre de la DPV, qui passent d'ailleurs au conseil municipal de ce soir, la cantine scolaire à l'Atrium et la réhabilitation du groupe scolaire BUFFON, la ville sollicite 80% de DPV pour ces 2 dossiers, soit 1 825 930€ de subvention demandée pour l'école Buffon et 597 189€ pour la cantine scolaire.

A ce chapitre, sont également retracées toutes les subventions prévues pour l'exercice 2022, notamment les subventions à percevoir de la CAF dans le cadre des activités des maisons de quartiers, des accueils jeunesse, enfance et petite

enfance, nous avons prévu 1.9M€ de versements de la CAF, nous retrouvons aussi la subvention du département pour les activités dans les maisons de quartiers pour 100 000€, la subvention de la fondation CARASSO pour 80 000€ qui a été délibérée en 2020 par le conseil municipal. Nous avons également inscrit à ce chapitre les 180 000€ attendus dans le cadre de la cité éducative, la ville a déjà perçu un acompte en 2021 de 104 000€ en fin d'année.

Nous avons également à ce chapitre 240 000€ prévus dans le cadre du Fonds Départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle.

Au chapitre 75 : Autres produits de gestion courante Nous retrouvons essentiellement les encaissements des loyers des bâtiments, des salles des sports mises à disposition au collège, des redevances pour le réseau câblé pour un montant de 489 500€ ainsi que le remboursement des agents de la collectivité au titre de leur participation aux tickets restaurants soit 100 000€. Pour rappel sur les tickets restaurant, la part de la ville est de 57.5%, la participation de l'agent est donc de 42.5%.

Au chapitre 77 : Produits exceptionnels nous y trouvons les crédits attendus par la subvention du Projet SIREN, le remboursement de la vente de la ferraille, le remboursement par les assurances de sinistres, ainsi que les mandats annulés sur les exercices antérieurs. Ce chapitre 77 est l'occasion pour moi de saluer le travail de Madame HENRY et de son équipe au Varlin concernant le reversement à la ville d'un montant de 100 000€. Le Varlin a reçu ce montant pour compenser la perte de ses recettes pour 2020, comme la ville n'avait pas baissé la compensation tarifaire durant cette période pour le CINEMA, il a été décidé le reversement à la commune de cette compensation.

C'est à ce chapitre que seront inscrites les indemnités que la ville va percevoir suite à l'incendie des services techniques, à ce jour nous n'avons pas d'éléments

nous permettant d'inscrire un montant avec sincérité, nous le ferons donc via une décision modificative dès que nous aurons les informations des assurances.

Au chapitre 78 : on retrouve le corollaire du chapitre 68, qui correspond à la reprise de la provision suite aux admissions en non-valeur qui sont délibérées lors de ce conseil municipal.

Concernant les recettes d'investissement, nous retrouvons le montant évoqué de 22 millions d'euros. Les recettes se répartissent de la manière suivante :

Au chapitre 13 les subventions d'investissement que la ville va percevoir pour ses différents projets pour un montant prévisionnel de 1 057 345€. Est prévu à ce chapitre une partie du FIC qui a été sollicité lors du conseil de décembre 2020 pour 200 000€.

On retrouve au chapitre 13 également un montant de 258 000€ correspondant à la subvention FEDER pour l'espace Marta DESRUMAUX, ainsi qu'une subvention prévue de l'Etat pour équiper nos écoles d'ordinateurs portables.

Suite à notre capacité de désendettement très faible et notre véritable volonté de contribuer à la relance de l'économie, Il convient de préciser qu'un emprunt d'équilibre est prévu pour un montant de 4,67 millions au chapitre 16. Cette emprunt pourra être contracté sans difficulté et laissera saine la situation financière globale de la collectivité. Il est important de préciser que le montant définitif de l'emprunt sera ajusté en fonction de l'évolution des travaux.

Les chapitres 21 et 23 correspondent aux remboursements du budget annexe vers le budget principal selon la clef de répartition.

Au chapitre 10 qui concerne les dotations, nous retrouvons le montant de la FCTVA 2021 attendu à hauteur de 400 000€. Nous aurons un point de vigilance accru sur la FCTVA qui sera automatisée en 2022.

Au chapitre 1068 nous retrouvons le résultat anticipé excédentaire de l'année 2021 pour un montant de 5 786 658,47€. Ce montant est un très bon résultat qui se situe dans la moyenne haute des excédents des années précédentes.

En recette d'ordre, nous y voyons indiqué le virement de la section de fonctionnement pour un montant de 2 654 942 euros. Une autre opération comptable concerne les amortissements pour un montant d'1,5 millions d'euros. Enfin toujours en recettes d'ordre d'investissement est inscrit le montant anticipé de l'excédent reporté d'investissement en prenant en compte l'excédent de l'année précédente pour un montant de 5 655 147, 72€

Pour conclure, voter ce budget primitif c'est voter pour la solidarité et la justice sociale. Voter ce budget primitif c'est voter pour un service public de qualité à destination de nos concitoyens. Voter ce budget primitif c'est participer à la relance économique à l'échelle d'une collectivité ambitieuse et pleine de projets. Voter ce budget primitif c'est soutenir le monde associatif, culturel, sportif et humanitaire, soutenir le pouvoir d'achat de nos habitants. Enfin, Voter ce budget primitif c'est préparer l'avenir de notre collectivité et de nos concitoyens.

Je vous remercie de m'avoir écouté.